

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2023DC0038

OBJET : LPG-DEVIS ATELIERS ARTS PLASTIQUES AVEC ADELINE TOULON

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique de l'EAJE les Petits Gônes prévoit des animations d'éveil et de découvertes par le biais de spectacles ou d'ateliers au sein de la structure,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des ateliers d'arts plastiques favorisant l'éveil de l'enfant accueillis à l'EAJE les Petits Gônes.

CONSIDÉRANT que Madame Adeline TOULON, plasticienne, 16 rue St Maurice 69008 LYON répond aux besoins ainsi qu'aux critères de l'établissement en termes de tarif et de disponibilité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame Adeline TOULON, plasticienne, 16 rue St Maurice 69008 LYON, un devis pour trois ateliers d'arts plastiques au bénéfice des enfants de l'EAJE les Petits Gônes.

ARTICLE 2 : Trois ateliers se dérouleront entre avril et mai 2023 à l'EAJE les Petits Gônes 20 rue de la République-69 960 CORBAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de ces ateliers est fixé à 395,75 Euros TTC (soit 300,00€ pour les ateliers, 15,75€ de frais de déplacement et 80,00€ de matériels). Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture conforme adressée à l'issue des ateliers. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 4222 compte 6288 du budget principal gestionnaire Petits Gônes.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.